

FRANCE GAGNANTE MAGAZINE vous offre un chèque de 20 000 €



Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres une enveloppe de format A4 expédiée de Belgique et contenant un exemplaire de **FRANCE GAGNANTE MAGAZINE**.

À lire cette fausse revue, vous comprenez que vous êtes le gagnant d'un chèque bancaire de 20 000 € (1^{er} prix) sachant que la cagnotte totale de cette opération s'élève à 41 000 € pour 5 gagnants. Vous devez retourner un « coupon de demande du prix remporté » en joignant un chèque de 45 € à l'ordre d'EDM à retourner à **CLST 11** au Liechtenstein.

La lecture attentive des documents publicitaires et du règlement complet permet de découvrir des informations intéressantes :

- Il est impossible d'identifier la société organisatrice qui se cache derrière la dénomination « le Promoteur » ;
- Le jeu-concours est organisé dans plusieurs pays : France, Allemagne, Japon, Australie, Nouvelle Zélande et Canada. Autrement dit, le nombre de participants est colossal pour une dotation de cinq lots ;
- Toute personne répondant à cette offre publicitaire recevra un colis d'une valeur de 50 €, sans que le contenu soit défini ;
- Les gains en chèque seront réglés par une société d'assurance située à Munich (!).

En résumé, l'opération publicitaire paraît bien fumeuse et le Réseau anti-arnaques vous déconseille vivement de régler la somme demandée pour un hypothétique gain.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)